

Association des Collectivités forestières des Pyrénées-Orientales



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2024

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250512-DL2025-0123-DE
Date de télétransmission : 14/05/2025
Date de réception préfecture : 14/05/2025

Un réseau d'élus au service des élus

SOMMAIRE

UNE ASSOCIATION D'ÉLUS ENGAGÉS
POUR LA FORÊT ET LA VALORISATION DU BOIS

..... 4

RETOUR SUR L'ANNÉE 2024,
RICHE EN ÉVÈNEMENTS

..... 6

ÊTRE UN ACTEUR REPRÉSENTATIF
DANS LE DÉPARTEMENT

..... 8

INTÉGRER LA FILIÈRE FORÊT-BOIS
DANS LES STRATÉGIES DE TOUS LES TERRITOIRES

..... 12

AGIR DANS LE CADRE DE LA MOBILISATION
DES BOIS EN FORÊTS COMMUNALES

..... 14

CONSTRUIRE, AMÉNAGER ET SE CHAUFFER
AVEC LE BOIS DES TERRITOIRES

..... 16

PROTÉGER LES PERSONNES, LES BIENS
ET LES FORÊTS FACE AU RISQUE INCENDIE

..... 18

SENSIBILISER VOS ÉQUIPES
POLITIQUES ET TECHNIQUES

..... 20

APPORTER DE LA CONNAISSANCE
AUX ÉLUS ET À LEURS ÉQUIPES

..... 22



Une nouvelle fois, notre association a été bien occupée l'année passée. Je m'en réjouis.

Cela veut dire que nous répondons à un besoin et que nous avons les capacités de vous apporter des réponses. Je n'en doutais pas, mais il est important de le rappeler.

Je me félicite de voir augmenter le nombre de collectivités qui adhèrent à l'association : il y en a désormais plus de 100 ! Je me félicite également de voir le partenariat étroit développé au fil du temps avec le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales et la DDTM qui va au-delà du financement apporté chaque année.

Deux sujets principaux nous ont occupés en 2024.

Le premier concerne le risque incendie et la responsabilité des élus. Le sujet de l'incendie de forêt s'accroît chaque année dans notre département. Toutes les communes sont concernées et personne ne sera épargné dans les années qui viennent.

Je travaille, avec plusieurs membres du Conseil d'administration, aux côtés de la préfecture et des services de la DDTM pour que nous ayons les moyens de faire de la prévention. C'est un point essentiel de faire passer la « culture du feu » à nos administrés et à nos touristes. La question de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage des équipements de Défense des Forêts Contre les Incendies est essentielle.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Les élus ont des responsabilités, mais nous ne pourrions pas les assumer tous seuls dans cette période où chaque dépense est réfléchie. La force de notre réseau d'associations de **Communes forestières** permet de s'appuyer sur un grand nombre de retours d'expériences pour éclairer les choix à venir.

Ensuite, le sujet de la construction bois utilisant du bois local transformé par des entreprises de nos territoires, nous a aussi beaucoup occupé.

Une marque de certification adossée à un système de traçabilité à 100% a été mis en place sur le Massif des Pyrénées. Désormais chaque élu peut décider d'utiliser la ressource de notre massif transformée par nos entreprises dans le respect complet de la commande publique.

Nous vous accompagnons en ce sens. La bonification de la DETR liée à du bois tracé serait un plus dans les années à venir, pour donner des moyens supplémentaires à la réalisation de nos projets. Foncez, utilisez du bois des Pyrénées-Orientales !



Bien d'autres sujets nous ont occupé (commercialisation des bois, desserte forestière, accompagnement des démarches territoriales forestières,...). Je vous laisse les découvrir en parcourant ce rapport d'activités et vous invite à nous rejoindre en adhérant à notre association pour renforcer les échanges et porter ensemble la voix des élus des Pyrénées-Orientales !

Daniel BAUX

*Président de l'association
des Collectivités forestières des Pyrénées-Orientales
Maire de Labastide*

UNE ASSOCIATION D'ÉLUS ENGAGÉS POUR LA FORÊT ET LA VALORISATION DU BOIS

LE RÔLE CENTRAL DES ÉLUS DANS LA FILIÈRE FORÊT BOIS

Les élus ont un rôle important dans les politiques territoriales en lien avec la forêt et le bois. Ils sont aménageurs du territoire, prescripteurs bois, propriétaires forestiers, responsables de la sécurité et médiateurs. Les élus sont au centre de la définition des politiques forestières, garants de l'intérêt général et de la pérennité des forêts sur le long terme.

COMMUNES NON PROPRIÉTAIRES DE FORÊT : VOUS ÊTES LES BIENVENUES

Les *Communes forestières* accompagnent tous les élus et toutes les collectivités. Même si la commune n'est pas propriétaire de forêt communale, nous vous défendons et vous accompagnons sur d'autres sujets.



UNE LIGNE POLITIQUE CLAIRE

Les associations des *Communes forestières* contribuent au développement de tous les territoires de notre région, en plaçant la filière forêt-bois au cœur de chaque projet politique.



Créer de l'économie et des emplois au sein des territoires



Lutter contre le changement climatique et ses effets



Assurer une pérennité de ces espaces pour les générations futures

UNE STRATÉGIE EN 3 AXES



Représenter et porter les intérêts des élus

Accompagner les collectivités pour faire de la forêt et du bois des outils de développement local

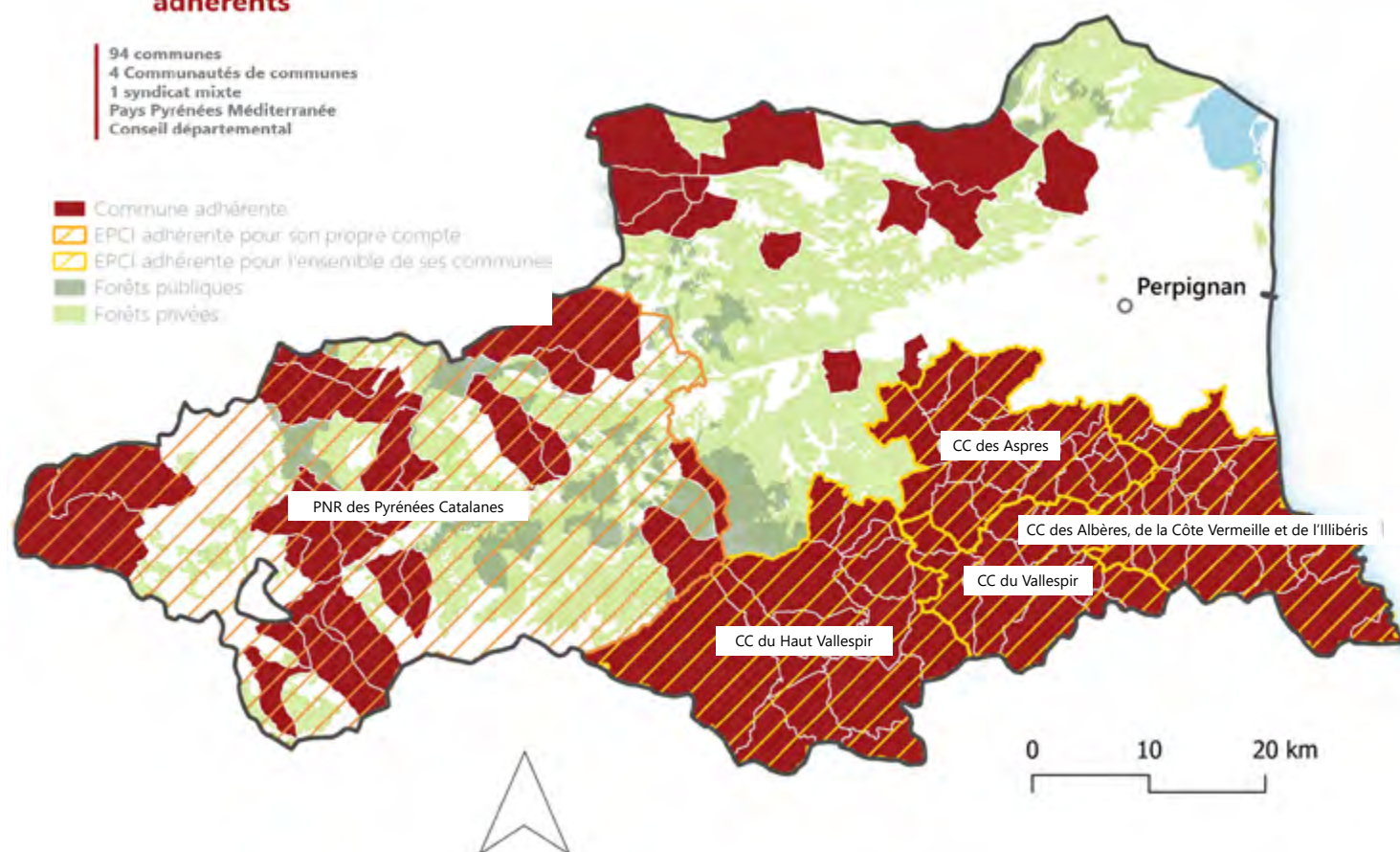
Former, informer, communiquer

Les associations des *Communes forestières* sont aux côtés des élus pour tous leurs projets et leurs démarches en lien avec la forêt et l'utilisation du bois, selon leurs compétences



94 communes
4 Communautés de communes
1 syndicat mixte
Pays Pyrénées Méditerranée
Conseil départemental

■ Commune adhérente
▨ EPCI adhérente pour son propre compte
▨ EPCI adhérente pour l'ensemble de ses communes
■ Forêts publiques
■ Forêts privées



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Daniel BAUX – Président, Maire de Labastide
Joseph SILVESTRE – Trésorier, Maire de Corbère
Alain RAYMOND – Secrétaire, Maire de Taillet

Jean-Louis RAYNAUD – Maire de Fenouillet
Stéphane BERTHELOT – Conseiller municipal à Céret
Jean-Marie ALARY – Adjoint à Caudiès-de-Fenouillèdes
Albert FRIGOLA – Conseiller municipal à Osséja

Auguste BLANC – Maire de Rabouillet
Yves PORTEIX – Maire de Sorède
Michel BARCELO – Conseiller municipal à Ortaffa
Francis FOULQUIER – Adjoint à Saint-Paul-de-Fenouillet
Martine ROLLAND – Conseillère départementale des Pyrénées-Orientales

NOS ADHÉRENTS EN 2024

AMELIE LES BAINS PALALDA – ARGELES SUR MER – ARLES SUR TECH – BAGES – BANYULS DELS ASPRES – BANYULS SUR MER – BOLQUERE – BOULETERNERE – BROUILLA – CAIXAS – CALMEILLES – CAMELAS – CASTEIL – CASTELNOU – CAUDIES DE CONFLENT – CAUDIES DE FENOUILLEDES – CERBERE – CERET – COLLIOURE – CORBERE – CORSAVY – COUSTOUGES – EGAT – ELNE – ERR – ESPIRA DE L'AGLY – ESTAGEL – FENOUILLET – FONT ROMEU ODEILLO VIA – FONTRABIOUSE – FORMIGUERES – FOSSE – FOURQUES – JUJOLS – L'ALBERE – LA BASTIDE – LA LLAGONNE – LAMANERE – LAROQUE DES ALBERES – LATOUR DE FRANCE – LE BOULOU – LE PERTHUS – LE TECH – LE VIVIER – LES CLUSES – LLAURO – LLO – MATEMALE – MAUREILLAS LAS ILLAS – MONTAURIOL – MONTEBOLO – MONTESQUIEU DES ALBERES – MONTFERRER – MOSSET – OLETTE – OMS – ORTAFFA – OSSEJA – PALAU DEL VIDRE – PASSA – PLANES – PORT VENDRES – PORTA – PORTE PUYMORENS – PRATS DE MOLLO LA PRESTE – REYNES – SAILLAGOUSE – SAINT ANDRE – SAINT GENIS DES FONTAINES – SAINT JEAN LASSEILLE – SAINT JEAN PLA DE CORTS – SAINT LAURENT DE CERDANS – SAINT MARSAL – SAINT PAUL DE FENOUILLET – SAINT PIERRE DELS FORCATS – SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE – SAINTE LEOCADIE – SERRALONGUE – SOREDE – TAILLET – TAULIS – TAURINYA – TATAVEL – TERRATS – THUIR – TORDERES – TRESSERRE – TRILLA – TROUILLAS – URBANYA – VILLELONGUE DELS MONTS – VILLEMOLAQUE – VIRA – VIVES – CC DES ALBERES DE LA COTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS – CC DES ASPRES – CC DU HAUT VALESPER – CC DU VALESPER – PNR DES PYRENEES CATALANES – CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES ORIENTALES – PAYS PYRENEES MEDITERRANEE

RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

8-9 JANV

Conseil d'administration de l'UR Occitanie à Trèbes

26 FÉV

Conseil d'administration de FNCOFOR

1^{ER} MARS

Rdv avec Vincent LABARTHE, VP de la Région Occitanie

7 MARS

Intervention à la communauté de communes des Aspres

29 MARS

Conseil d'administration de l'UR Occitanie à Trèbes

10 AVRIL

Retour d'expériences feux de forêt à Générac

26 AVRIL

Assemblée générale de l'UR Occitanie à Badens

24 MAI

Webinaire « Elu, j'organise l'accès aux massifs de mon territoire »

29 MAI

Conseil d'administration de FNCOFOR à Paris

JANV. 2024

FÉV. 2024

MARS 2024

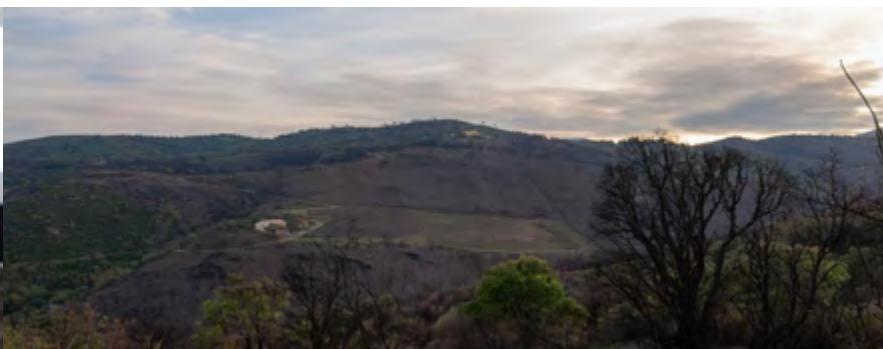
AVRIL 2024

MAI 2024



RICHE EN ÉVÉNEMENTS

				3 DÉC Webinaire sur le risque feu de forêt
			4 OCT Webinaire « Elus et commercialisation des bois »	5 DÉC Conseil d'administration de de l'UR Occitanie à Trèbes
		11 OCT Webinaire « Elus et plan communal de sauvegarde »		6 DÉC Commission régionale de la forêt communale à Trèbes
		22-23 OCT Assemblée générale de FNCOFOR à Paris	8 NOV Journée régionale bois construction à Béziers	
12 JUIN Formation au risque incendie, à Millas	13 SEPT Assemblée générale de COFOR66 à Corbère	25 OCT Webinaire « Retours d'expériences Incendies »	13 NOV Webinaire « Elu, j'agis pour l'environnement grâce aux forêts de mon territoire »	11 DÉC Journée régionale bois-énergie à Montpellier
14 JUIN Webinaire « Elu, j'agis pour l'environnement grâce aux forêts de mon territoire »	20 SEPT Conseil d'administration de l'UR Occitanie à Trèbes	29 OCT Formation OLD à Thuir	14 NOV Assemblée Générale de l'UGS à Bagnères de Luchon	13 DÉC Webinaire « Elu, j'intègre la filière forêt bois dans mes documents d'urbanisme »
20 JUIN Webinaire « Elus et ONF »	23 SEPT Webinaire « Elus et bois-énergie »	31 OCT Formation OLD à Céret	15 NOV Webinaire « Elu et plan d'aménagement »	17 DÉC Réunion avec la Préfecture sur les OLD à Cases-de-Pènes
JUIN 2024	SEPT. 2024	OCT. 2024	NOV. 2024	DÉC. 2024



ÊTRE UN ACTEUR REPRÉSENTATIF EN FRANCE ET EN OCCITANIE

Les *Communes forestières*, associations d'élus, portent des messages et défendent des positions dans différentes instances. Les élus ont un rôle central et sont garants de l'intérêt général, pour que la forêt et le bois s'inscrivent dans une logique de développement durable des territoires.

PHILIPPE CANOT, NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES



Suite à la démission du Président JARLIER, le début de l'année 2025 a été marqué par l'élection d'un nouveau président pour notre fédération. C'est désormais **Philippe CANOT**, élu des Ardennes, maire de Sécheval qui est élu à la tête de la Fédération Nationale des Communes forestières.

Francis CROS, Président de l'Union Régionale des Collectivités forestières d'Occitanie en est son 1er Vice-président. Le sud de la France a donc sa place dans les discussions nationales.

MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION AVEC L'ONF

Dans le cadre de la convention FNCOFOR-ONF, différents groupes de travail se sont tenus en 2024 afin d'apporter des précisions dans la mise en œuvre de la relation entre les élus et l'ONF. Le plus important est celui qui traite du maintien et du renforcement du régime forestier (RF), garant de la protection patrimoniale du domaine forestier des collectivités.

L'objectif est de régulariser une situation qui perdure depuis trop d'années. Plusieurs centaines de milliers d'hectares de forêt de collectivités n'ont pas fait l'objet de l'avis de l'État et de l'ONF sur l'application du Régime Forestier.

A contrario, plusieurs milliers d'hectares non forestiers appartenant aux collectivités sont sous ce régime, dont des surfaces ayant obtenu des autorisations de défrichement (par exemple des parcs photovoltaïques). Il s'agit d'aboutir à un logigramme clair avec parallélisme des formes entre l'entrée et la sortie du régime forestier. Ce document est à l'arbitrage de l'État avant une mise en œuvre sur les territoires.





**Représenter et porter les intérêts des élus,
auprès des instances locales, régionales,
nationales et européennes**



LES COMMUNES FORESTIÈRES PORTENT LA VOIX DES ÉLUS DANS PLUSIEURS INSTANCES

Les administrateurs sont présents dans plusieurs commissions départementales, régionales, de massif ou nationales : CDPENAF, CDPFCI, Commission régionale forêt bois, Commission régionale biodiversité, comité paritaire sylvo-cynégétique, ...

N'hésitez pas à nous faire remonter vos problématiques, elles seront portées dans ces instances !

UNE OPPOSITION MARQUÉE AU PROJET DE LOI DE FINANCES

Le projet de Loi de finances présenté à l'automne 2024 a engendré une forte levée de bouclier des **Communes forestières** en Occitanie, avec une interpellation de l'ensemble des parlementaires.

Dans un contexte où la préservation des forêts est cruciale, puisqu'elle est une solution à la lutte contre le changement climatique, les **Communes forestières** se sont opposées à la suppression de postes à l'ONF envisagée par l'Etat.

Les élus des **Communes forestières** sont en adéquation avec le rapport de la cour des comptes sorti moins d'un mois avant l'annonce de l'Etat ! Celui-ci demandait une véritable prise de conscience de l'Etat sur la nécessité de se préoccuper de la forêt et recommandait d'augmenter les moyens de l'établissement et de soigner la biodiversité.

L'association des **Communes forestières** a réussi à faire inverser la tendance et les postes sont pour le moment maintenus à l'ONF, mais jusqu'à quand ? Il est grand temps que l'Etat soit à la hauteur de l'enjeu des forêts françaises.

ÊTRE UN ACTEUR REPRÉSENTATIF DANS LE DÉPARTEMENT

RISQUE INCENDIE : LA LOI ÉVOLUE ET LES DÉPARTEMENTS S'ORGANISENT

Depuis le vote de la loi incendie en 2023, plusieurs éléments impactent la réglementation.

Ainsi l'arrêté préfectoral sur les Obligations Légales de Débroussaillage a été revu dans un objectif de le mettre en adéquation avec les évolutions réglementaires et climatiques. L'association a participé aux différents groupes de travail pour faire valoir la position des élus qui sont pleinement en responsabilité sur ce sujet.

DES ÉCHANGES RAPPROCHÉS AVEC LA PRÉFECTURE

En tant qu'association d'élus, les échanges sont réguliers avec le préfet du département et ses services.

Cela permet de comprendre les objectifs du corps préfectoral pour les expliquer sur le terrain, mais également de faire remonter les problématiques des élus locaux dans la mise en œuvre de réglementation nationale parfois inadaptée aux Pyrénées-Orientales. Une écoute attentive et des échanges constructifs ont permis de faire avancer de nombreux dossiers.

LA FORÊT DANS LA POLITIQUE DE MASSIF

La structuration des *Communes forestières* se réalise également à l'échelle du massif des Pyrénées avec l'Union Grand Sud des *Communes forestières*.

Grâce à cette structure, les élus sont représentés au Comité de Massif et leurs préoccupations forestières sont ainsi défendues.

Un groupe de travail sur la forêt s'est d'ailleurs réuni en juin 2024 à l'initiative des élus des *Communes forestières*. Par ce canal, et par le biais également de financements transfrontaliers, de nombreux projets sont développés par les *Communes forestières* au service de toutes les collectivités.

Cela concerne principalement les questions de construction bois à travers la marque Bois des Pyrénées, la problématique de la biodiversité et des vieilles forêts, mais aussi des réflexions sur la desserte ou le bois énergie.



Réunion d'information sur la prévention du risque incendie, en présence des services de l'État, de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, de l'ONF et du SDIS66



*Représenter et porter les intérêts des élus,
auprès des instances locales, régionales,
nationales et européennes*



*Réserve naturelle
Prat-de-Mollo*

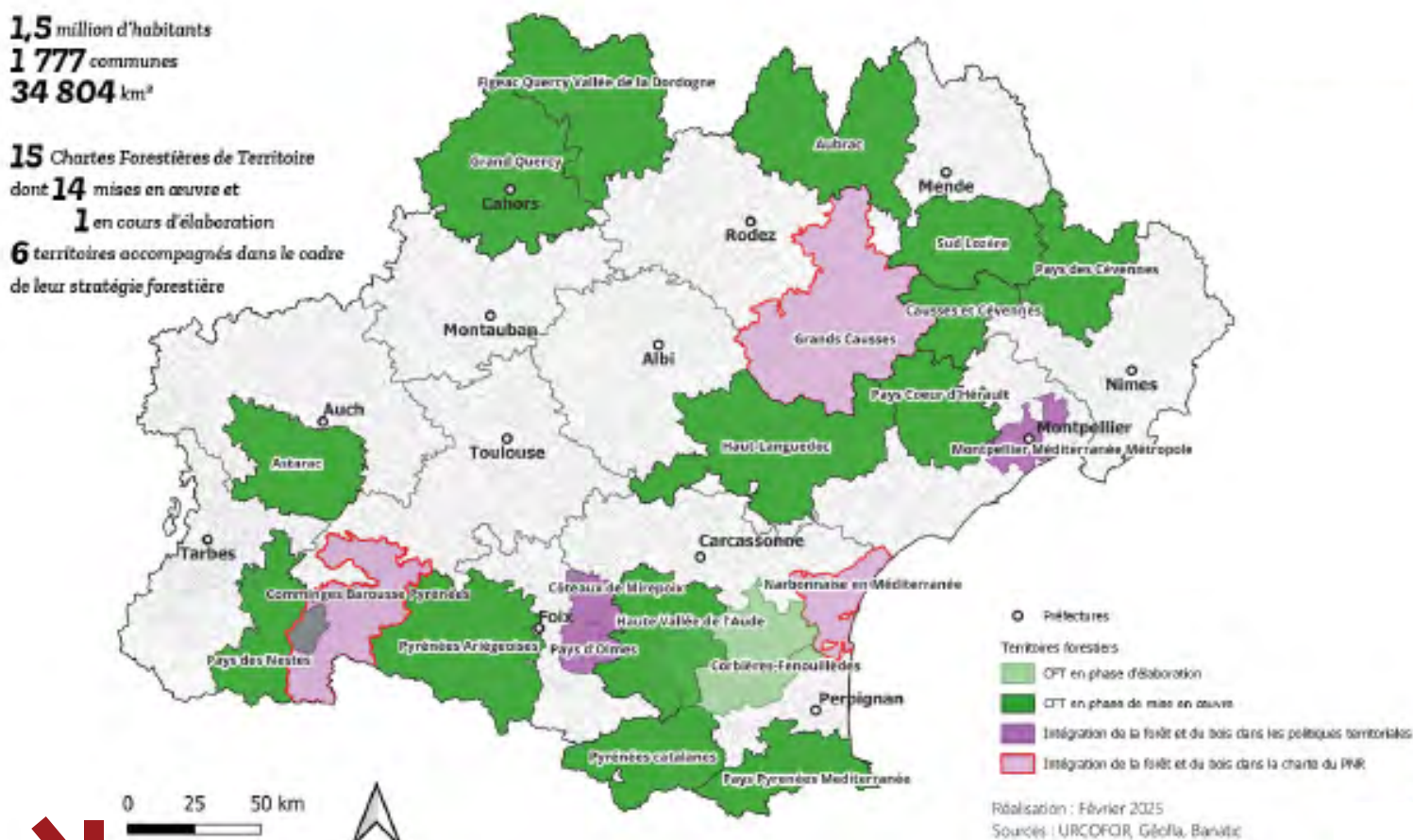
INTÉGRER LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

DANS LES STRATÉGIES DE TOUS LES TERRITOIRES

Les *Communes forestières* portent le développement territorial comme ADN de la politique forestière. Impliquées au niveau local, régional et national, les *Communes forestières* apportent expertise et ingénierie aux élus locaux et à leurs territoires.

LES COMMUNES FORESTIÈRES, ANIMATRICES DU RÉSEAU DES DÉMARCHES TERRITORIALES EN OCCITANIE

Les *Communes forestières* animent les réseaux régionaux des élus et des animateurs des territoires forestiers. L'objectif est de donner les moyens aux élus, d'assurer leur rôle de décideur et de coordonnateur de la forêt et de l'aménagement du territoire.



Les *Communes forestières* assurent un accompagnement aux territoires qui sont déjà organisés sur la forêt et le bois ou qui souhaitent adopter des stratégies forestières territoriales.

Des échanges réguliers ont lieu avec la CFT du Pays Pyrénées Méditerranée et avec la CFT du PNR des Pyrénées catalanes. Des conventions de partenariat ont été signées et des actions conjointes sont menées afin d'apporter un maximum de réponses concertées aux élus de ces territoires. Un accompagnement du PNR des Corbières-Fenouillèdes a également été réalisé qui se lance dans cette démarche.

“ **Accompagner les collectivités pour faire de la forêt et du bois, des outils de développement local pour tous les territoires** ”

LES COMMUNES FORESTIÈRES IMAGINENT UNE NOUVELLE INSTANCE DE CONCERTATION

Les *Communes forestières* et le PNR du Haut-Languedoc ont été un des 10 projets retenus à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts » lancé par le Ministère de l'Agriculture et de la Transition Alimentaire en 2023.

Ce projet, volontairement axé sur ces sujets controversés, vise à expérimenter de nouveaux outils de concertation en s'appuyant sur des instances existantes, à savoir le comité de suivi des Chartes forestières de territoire. Pour cela, un consortium d'acteurs locaux, composé des 2 copilotes et de l'ONF, du CRPF, Alliance et du CEN, sera formé et accompagné par un bureau d'études externe sur les étapes de concertation à mettre en œuvre pour la mise en place de ce Conseil de Développement Forestier, qui vise à favoriser le dialogue entre acteurs et citoyens.

Cette expérimentation a débuté en 2024 avec des premières réunions pour définir la méthodologie, choisir un bureau d'études, être « formés » en vue d'aboutir à la mise en place formelle fin janvier 2025 de cette nouvelle instance.

Il se veut par la suite reproductible à d'autres territoires, et en particulier sur les Chartes forestières de territoire des Pyrénées-Orientales.

LA POSSIBILITE DE FINANCER DES ACTIONS SYLVICOLES ALTERNATIVES SE DEVELOPPE

Dans la lignée des actions mises en place pour créer des liens gagnant-gagnant entre les territoires ruraux et les territoires urbains, il a été lancé à l'échelle de 5 territoires d'Occitanie (à travers 5 PNR) un travail sur la compensation fléchée avec la mise en place du dispositif Sylv'Acctes. Cette expérimentation touche à sa fin et a été couronnée de succès.

Désormais, il y a la possibilité de bénéficier de financements complémentaires, tant pour les forêts communales que pour les forêts privées, pour les opérations sylvicoles prévues dans les PST (Plans Sylvicoles Territoriaux) développés dans le cadre de l'expérimentation Sylv'Acctes. Ceci est valable à l'heure actuelle sur les 5 PNR (dont le PNR des Pyrénées-catalanes) de l'expérimentation et le dispositif sera étendu en 2025 à d'autres territoires.

Une avancée majeure pour le financement des forêts en Occitanie, qui préfigure une généralisation du modèle Sylv'Acctes !



AGIR DANS LE CADRE DE LA MOBILISATION DES BOIS EN FORÊTS COMMUNALES

Mobiliser les bois des forêts des Pyrénées-Orientales est un véritable enjeu dans certains secteurs : source de valorisation du bois pour la construction et l'aménagement, ressource économique pour les propriétaires, réduction du risque incendie. Pour autant, les choses doivent être encadrées. Les **Communes forestières** s'engagent autour de la problématique du foncier forestier, pour vous accompagner à relever ces défis.

VENTE DE BOIS EN FORÊT PUBLIQUE : DES OUTILS POUR S'Y RETROUVER

En 2024, différents travaux ont été menés pour accompagner les communes dans le processus de ventes des bois de la forêt communale :

- Mise en place avec l'ONF d'un « kit contractualisation » qui précise le fonctionnement des ventes par contrat, (avantages et inconvénients, les responsabilités et compétences de chacun)
- Expérimentation des contrats d'approvisionnement territoriaux pour cibler la destination des bois communaux d'un territoire vers une entreprise définie.
- Dématérialisation de la facturation des ventes : à partir de septembre 2026, l'ONF ne pourra plus facturer directement les ventes simples de bois. Cette tâche incombera à la commune et devra être effectuée sous un format dématérialisé.

ENQUÊTE POINTS NOIRS ROUTIERS FORESTIERS

De nombreuses communes nous contactent directement ou contactent le CD66 pour des problèmes ponctuels de voirie forestière sur le réseau de compétence communal. Afin de mieux cerner l'ampleur du besoin et pour s'inscrire dans la continuité du schéma d'accès à la ressource établi par le CD66 une enquête a été mise en place. Le questionnaire a été construit et envoyé à l'ensemble des communes des Pyrénées Orientales. Une première phase de réponses été ouverte jusqu'au 16 décembre 2024. Après analyse des réponses une phase de visite s'enclenchera en 2025 .

OBSERVATOIRE DES VENTES PUBLIQUES : BILAN DES VENTES 2024

Les **Communes forestières** suivent pour vous l'ensemble des ventes en ligne de la forêt publique.



Les chiffres clés en 2024

- Nombre de ventes suivies : 3
(-25 % par rapport à 2023)
- Nombre d'acheteurs : 8
(+60 % par rapport à 2023)
- Volume mis en vente : 44 033 m³
(+8.5 % par rapport à 2023)
- En forêt de collectivité : 25 403 m³
(-3.8 % par rapport à 2023)
- Volume vendu en première intention : 12 189 m³
(-16 % par rapport à 2023)
- En forêt des collectivités : 9 642 m³
(-6 % par rapport à 2023)



Toutes les données analysées par l'URCOFOR Occitanie, proviennent du site internet : Vente de bois – ONF. L'analyse ne concerne que les lots mis en vente par l'ONF via ce site et de fait, les lots affichés comme vendus sont les lots vendus lors de la vente (en première intention). L'analyse ne prend donc pas en compte toutes les transactions post-vente ainsi que l'ensemble des lots vendus en dehors de ce site.

- 60 % des bois mis en vente en ligne proviennent de forêt des collectivités
- 38 % des bois des collectivités sont vendus en première intention
- 63 % des acheteurs achètent en forêt des collectivités

“ **Accompagner les collectivités pour faire de la forêt et du bois, des outils de développement local pour tous les territoires.** ”

UN RAPPORT FONCIER POUR CHAQUE ADHÉRENT

Depuis plusieurs années, l'association propose aux adhérents, un rapport foncier complet et actualisé, sur simple demande. Il comprend différents éléments pour que vous ayez toutes les cartes en main pour mettre en place une véritable politique foncière :

- Les différents types de foncier (forestier, agricole, bâti,...)
- La structure de la propriété en forêt et hors forêt (communal, Etat, privé,...)
- Un focus sur les biens communaux
- Un focus sur le foncier atypique (BVSM, BND, sections)
- Des cartes précises
- Des listes de parcelles avec différentes caractéristiques

Plusieurs communes des Pyrénées-Orientales en ont bénéficié. Elles ont pu récupérer du foncier dans leur patrimoine communal.

Ce travail a été impulsé pour accompagner les communes dans la réintégration dans le giron communal des BVSM.

Une boîte à outils est disponible sur demande, pour vous accompagner dans la méthodologie de réintégration du foncier dans votre patrimoine.

Cet outil d'analyse, interne aux *Communes forestières*, permet également de croiser les données cadastrales et les données forestières de l'IFN-IGN pour avoir une version précise et inédite du foncier.



Dans les Pyrénées-Orientales

196 626 ha de forêt
soit **499 %** du département

92 082 ha de forêt publique
soit **46 %** de la surface forestière



Les données présentées ici sont inédites.
L'observatoire du foncier des Collectivités forestières est le seul outil croisant les données cadastrales et celles de l'IFN-IGN.



Dans les Pyrénées-Orientales :

60 rapports «foncier» réalisés gratuitement pour les communes adhérentes qui en ont fait la demande

1 230 hectares de biens vacants et sans maîtres potentiels, susceptibles d'être identifiés



CONSTRUIRE, AMÉNAGER ET SE CHAUFFER

AVEC LE BOIS DES TERRITOIRES

La mise en œuvre de bois locaux, transformés par les entreprises locales, dans les bâtiments est plus que jamais d'actualité. Elle répond à un grand nombre d'enjeux actuels d'ordre économique, environnemental et sociétal.

NOTRE STRATÉGIE : VALORISER LE BOIS LOCAL EN CIRCUIT DE PROXIMITÉ

La filière bois en France représente le 2ème déficit commercial. La construction est malheureusement souvent réalisée avec du bois d'importation. Pourtant, l'Aude est boisée à plus de 44%.

Tous les bois n'ont pas une qualité de construction, mais une partie oui.

En toute logique, les élus ont fait le choix de valoriser prioritairement, quand cela est possible, le bois des territoires dans les projets locaux, transformés et mis en œuvre par les entreprises de proximité.



Pourquoi ? Parce que cela permet des retombées sur le territoire de 89 % alors que du bois d'importation n'en permet que 29 %. Un véritable enjeu donc !

INITIER DES PROJETS ET VALORISER LE BOIS DE PROXIMITÉ

L'association est présente auprès des maîtres d'ouvrage public pour les accompagner de l'idée à l'inauguration. L'action menée a été déclinée en plusieurs phases :

- **Identification** des projets le plus en amont possible
- **Sollicitation** des élus maîtres d'ouvrage pour obtenir une décision en faveur du bois local et des bois certifiés Bois des Territoires du Massif central ou Bois des Pyrénées
- **Accompagnement** dédié à chaque étape et récolte de données sur les opérations accompagnées

PLUSIEURS PROJETS ACCOMPAGNÉS ET INAUGURÉS

Tout au long de l'année, l'association a apporté son expertise aux élus de plusieurs communes :

Rénovation de la maison Felip à Prades – premier projet en bois certifié Bois des Pyrénées dans le département

- Participation aux réunions de conception avec le cabinet d'architecture Pous – Perpignan
- Elaboration du dossier de consultation des entreprises
- Lancement de la consultation en juin 2024
- Examen des offres des entreprises
- Les entreprises ECOBOIS – charpentier à Latour de Carol et Massuet – menuiserie à Thuir sont retenues. ECOBOIS a entamé sa démarche de certification

Inauguration du moulin de Vingrau, en juin 2024

- Accompagnement technique de la commune depuis le lancement de l'opération (rénovation du moulin – reconstruction du bâti en maçonnerie, toiture, mécanisme, ailes du moulin)

Le bois utilisé vient : des Cévennes et de l'Aude (12 m³ de châtaigner (mécanisme, aménagements intérieurs) et du massif central (2 m³ de douglas pour la charpente et la couverture et 2 m³ de lamellé collé pour les vergues). Le sciage a été effectué par la scierie Alain Bes à Puilaurens, dans l'Aude.

“ **Accompagner les collectivités pour faire de la forêt et du bois, des outils de développement local pour tous les territoires.** ”

Les chiffres clés en 2024

- ▶ 21 réalisations référencées de bâtiments publics en bois et 1 projet en construction
- ▶ 1 journée d'ampleur régionale sur la construction publique en bois
- ▶ 136 chaufferies à bois
- ▶ 58 MW de puissances installées
- ▶ 47s 500 t de bois consommées chaque année dans les chaufferies
- ▶ 1 journée d'ampleur régionale sur le Bois-énergie

SE CHAUFFER AVEC UNE ÉNERGIE RENOUELABLE QUI ENTRETIENT LE TERRITOIRE

Faire le choix du bois local en tant que source d'énergie permet de valoriser une ressource de proximité et de soutenir l'économie locale.

Cela permet également d'entretenir les espaces en valorisant des bois de faible valeur, de réduire le risque incendie et de participer à l'atténuation du réchauffement climatique.



Retrouvez l'ensemble des données de la filière bois-énergie sur notre observatoire



Inauguration du moulin de Vingrau, en juin 2024, réhabilité grâce au bois local

PROTÉGER LES PERSONNES, LES BIENS ET LES FORÊTS FACE AU RISQUE INCENDIE

En matière de risque incendie, les élus sont en pleine responsabilité. Il est nécessaire de mener un certain nombre d'actions pour mettre en protection les personnes et les biens.

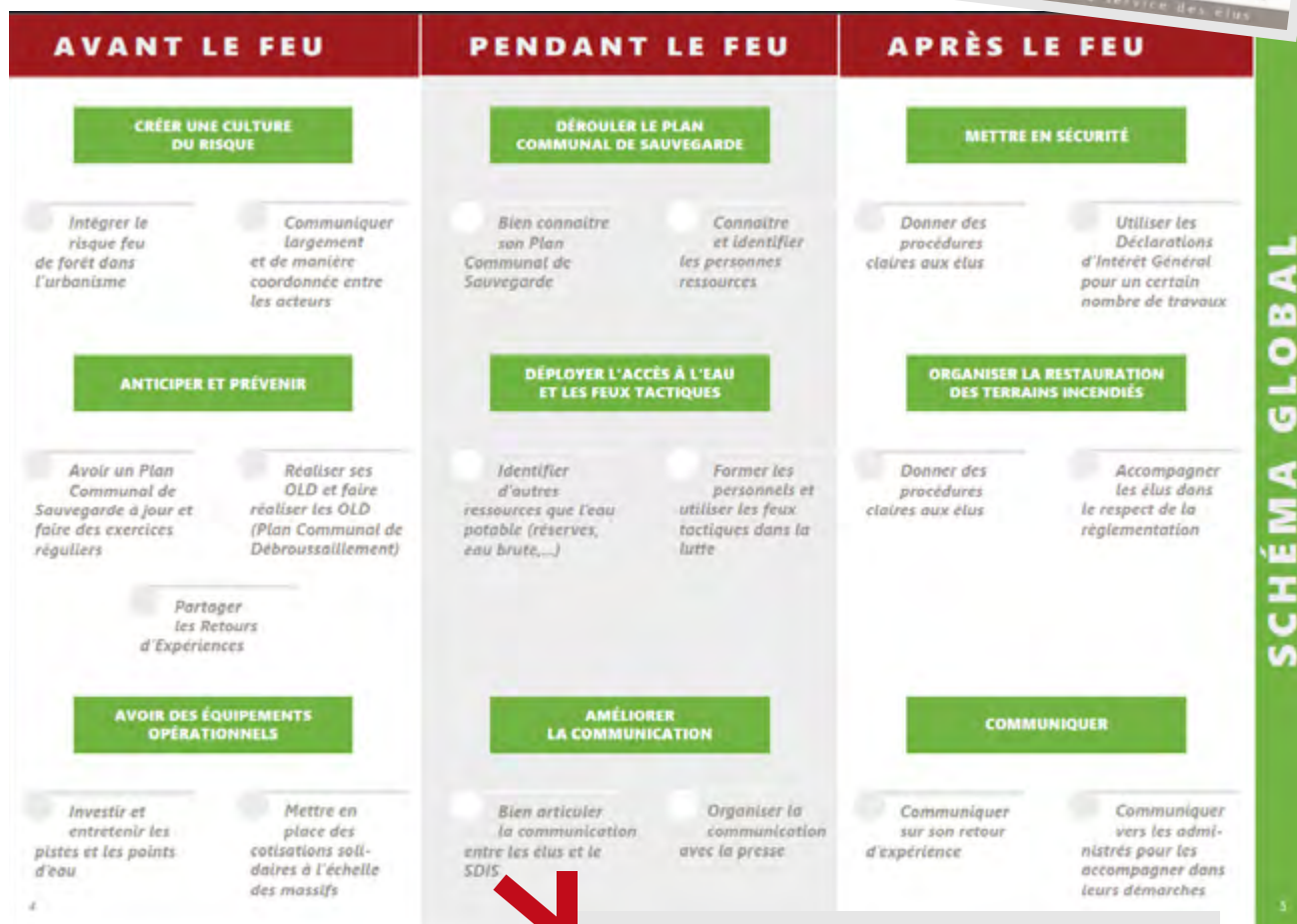
La tâche pour l' élu communal n'est pas simple, c'est pour cela que l'association se mobilise pour apporter les outils nécessaires.

LES COMMUNES FORESTIÈRES : ACTEURS DU REGROUPEMENT DES ACTEURS DE LA DFCI

Les *Communes forestières* ont réuni, les élus, les SDIS, les DDT(M) et l'ONF de toute l'Occitanie pour parler incendie de forêt ! Il s'agit d'une rencontre inédite !

L'objectif : faire échanger les acteurs et partager les retours d'expériences. Cette réunion a permis de faire ressortir des axes de travail qui seront bénéfiques aux Pyrénées-Orientales dans les années à venir.

Un document spécifique a été produit, disponible sur notre espace ressource de notre site internet .



SCHEMA GLOBAL

Extrait de notre rapport « ANALYSE DE RETOUR
D'EXPERIENCES SUR LES INCENDIES DE FORETS »

UNE MULTITUDE D'OUTILS EXPÉRIMENTÉS POUR LES ÉLUS

A travers divers financements (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, DDT(M) et Conseils départementaux), notre réseau travaille pour produire des outils variés permettant aux élus d'être plus efficaces face au risque incendie.

- C'est le cas, par exemple de la mise en place d'un module de formation en ligne sur le risque incendie. Nous avons participé à sa construction en s'appuyant sur notre expérience et le module déjà développé dans l'Hérault.
- C'est le cas du développement d'une cellule hotline pour répondre à toutes les questions des élus sur la mise en œuvre des OLD.
- C'est le cas également du développement à titre expérimental de méthodologie pour les communes pour la mise en place de Plans communaux de Débroussaillage et de chantiers groupés.

Toutes ces expérimentations seront à terme disponibles pour tous les élus.

Dans les Pyrénées-Orientales, grâce à l'aide de la DDTM et du Conseil départemental, un travail important a été mené sur 3 communes pour les accompagner dans la mise en œuvre de chantiers groupés.

Trevillach, Saint Michel de Llottes et Conat ont bénéficié d'un accompagnement sur mesure, au travers d'un travail cartographique et des réunions publiques.

DES JOURNÉES DE SENSIBILISATION SUR LE RISQUE INCENDIES ET LES OLD

En 2024, le ministère de l'Agriculture de la Souveraineté Alimentaire a apporté un soutien financier aux **Communes forestières** dans chaque département de la zone concernée par les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) pour sensibiliser les élus.

L'association a ainsi organisé 2 sessions de formation départementale, en partenariat avec le Préfet, la DDT, le SDIS et l'ONF, avec les objectifs suivants :

- **Connaitre le contexte** et l'historique départemental des feux de forêt
- **Comprendre le rôle de l' élu** avant/pendant/après le passage de feu
- **Maîtriser la réglementation** départementale des OLD et les outils de prévention à disposition.

La 1ère session s'est déroulée le 12 juin à Millas et a réuni 36 personnes.

La seconde a eu lieu le 17 décembre à Cases-de-Pène devant 29 personnes

Deux autres sessions plus techniques ont eu lieu à l'automne sur le thème « Prévenir le risque incendie à

l'automne ». Plus de 30 personnes ont pu assister à ces sessions, sur Céret et Thuir.

Des interventions sur mesure ont aussi été réalisées, dans les intercommunalités en ayant fait la demande. Elles ont permis d'aller au plus près des élus, leur rappeler les rôles et responsabilités qui leur incombent et évoquer des pistes d'actions.

DÉVELOPPEMENT D'UN FLYER SUR LE RISQUE INCENDIE

La sensibilisation du risque incendie est une lourde tâche pour les élus. La mémoire du risque est courte, les usagers de la forêt n'ont pas tous conscience de la vulnérabilité du territoire, les administrés ne connaissent pas assez la réglementation.

Pour appuyer les élus et les aider à sensibiliser les administrés et le grand public, les **Communes forestières** et le Conseil Départemental, ont souhaité développer un flyer de sensibilisation au risque feu de forêt.

Ce flyer assez généraliste permet de sensibiliser sur l'ensemble des notions autour du risque incendie sur le département :

- Descriptif et photos de la forêt du département
- Rappel des chiffres des feux de forêt et de ses causes
- Rappel des différentes réglementations : emploi du feu, OLD, accès aux massifs
- Descriptif des aménagements DFCI

Le flyer a été présenté aux élus lors d'une réunion de sensibilisation le 17 décembre et a été diffusé par mail à l'ensemble des élus et techniciens des communes et collectivités du département .



Retrouvez l'ensemble
des ressources pour les
élus et leurs équipes dans
l'espace débroussaillage
dédié à votre département



SENSIBILISER VOS ÉQUIPES

POLITIQUES ET TECHNIQUES

Sensibiliser et informer les élus constitue le troisième pilier de la stratégie des *Communes forestières*. Cet axe est primordial pour leur permettre de comprendre les enjeux et de prendre des décisions éclairées pour le développement de leur territoire.

DES FORMATS DE SENSIBILISATION VARIÉS POUR REPENDRE A TOUS LES BESOINS

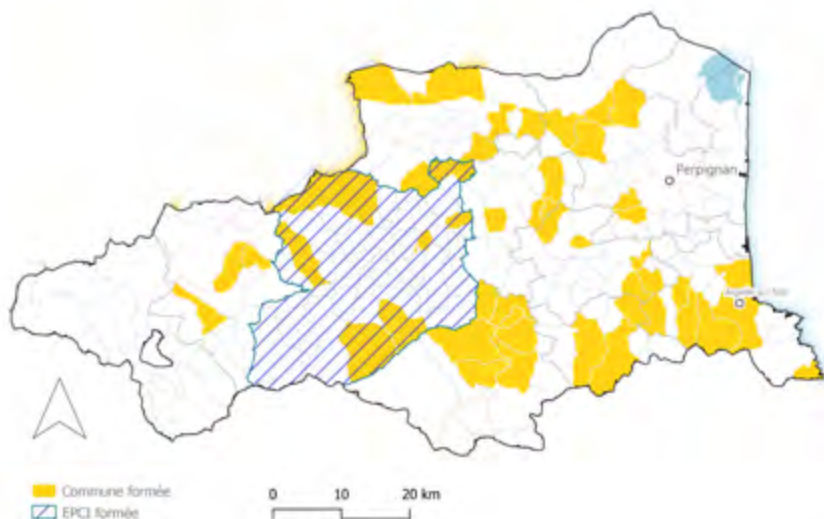
Les élus ont un agenda chargé et de multiples compétences à couvrir. Le besoin de trouver de l'information est une nécessité, mais le temps manque souvent pour les élus. C'est pourquoi, l'association a déployé un programme diversifié en 2024 dans les Pyrénées-Orientales : 2 sessions en présentiel, 17 webinaires et 5 formations en ligne accessibles 24h/24, 7j/7.

Les chiffres clés en 2024

- ▶ 21 sessions de formation/sensibilisation organisées
- ▶ 4 Observatoires à la disposition des élus
- ▶ 6 guides détaillés
- ▶ 49 communes et 1 intercommunalité ayant été présentes à nos sessions
- ▶ 97 personnes sensibilisées



Des sessions en salle, des visites de terrain et de chantiers, des échanges avec les professionnels sont organisés tout au long de l'année.



“ *Former, informer et sensibiliser, pour vous permettre d'exercer vos responsabilités vis-à-vis de la forêt et de mener à bien vos démarches de territoire et vos projets.* ”



FORMEZ-VOUS AVEC COFORMATION, LA SEULE PLATEFORME DE FORMATION EN LIGNE DÉDIÉE SPÉCIFIQUEMENT AUX ÉLUS

Nous avons créé une plateforme de formation en ligne gratuite et accessible en permanence, qui vous permet de suivre des modules sur des thématiques essentielles liées à la forêt et à l'utilisation du bois.

5 formations déjà disponibles !



Des formations adaptées :

L'essentiel des enjeux accessible en quelques minutes pour acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de votre mandat



Des vidéos courtes :

Plusieurs modules ludiques, composés de vidéos courtes et didactiques pour comprendre en quelques minutes l'essentiel du sujet abordé



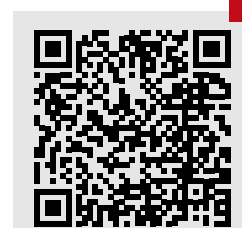
Un contenu accessible en permanence :

Des vidéos accessibles à tout moment et en tout lieu (ordinateur, smartphone, tablette), pour vous permettre d'apprendre quand bon vous semble



Une offre entièrement gratuite :

Un espace personnel gratuit, qui vous permet de suivre votre évolution et d'accéder à l'ensemble des MOOC disponibles et des documents pédagogiques



APPORTER DE LA CONNAISSANCE AUX ÉLUS ET À LEURS ÉQUIPES

4 OBSERVATOIRES À VOTRE DISPOSITION

Dans la même logique, 4 observatoires en ligne ont été déployés pour les élus :

- **Observatoire des constructions publiques en bois local**
- **Observatoire Bois-énergie Occitanie**
- **Observatoire des ventes de bois**
- **Observatoire du foncier forestier**



ÊTRE ACCOMPAGNÉ GRÂCE À NOTRE COLLECTION DE «GUIDES DES ÉLUS»

En complément des formations, 6 guides sont à la disposition des élus sur des sujets précis :

- **Construire en bois local**
- **Maîtriser la vente de vos bois**
- **Bien exploiter son foncier**
- **Intégrer la filière forêt bois dans les démarches territoriales**
- **Faciliter l'accès aux massifs forestiers**
- **Se chauffer au bois local**



LA FICHE D'IDENTITÉ TERRITORIALE : UN OUTIL CLÉ POUR INTÉGRER LA FORÊT ET LE BOIS DANS CHAQUE PROJET DE TERRITOIRE

Les *Communes forestières* ont mis en place un outil innovant en ligne : la Fiche d'Identité Territoriale (FIT). Cet outil permet de mieux comprendre le rôle de la forêt et du bois dans chaque territoire, en offrant une « carte d'identité forestière » personnalisée pour chaque commune, département et intercommunalité de la région Occitanie.

Grâce à la FIT, les élus locaux peuvent accéder à des données actualisées sur différents aspects de la filière forêt-bois : bois-énergie; bois construction, foncier forestier, ...

Cet outil interactif donne une vision complète et détaillée de la présence de la forêt sur chaque territoire, et permet de mieux intégrer la filière forêt-bois dans les projets locaux, en apportant des éléments concrets pour la gestion durable de la forêt.

Comment consulter la FIT de votre territoire ?

La FIT est facile d'accès et permet de consulter les données à l'échelle communale, départementale ou régionale. En quelques clics, découvrez les spécificités de votre territoire en matière de forêt et bois et explorez les pistes pour une gestion optimisée et durable.

Retrouvez la FIT de votre intercommunalité, de votre département et découvrez le profil de votre territoire



L'ESPACE RESSOURCES : PLUS CLAIR ET ACCESSIBLE

L'espace « Ressources » de notre site a été entièrement repensé, en 2024. Plus intuitif, il permet aux élus locaux d'accéder rapidement aux documents essentiels sur la forêt, sa gestion et l'utilisation du bois.

Désormais, l'information est accessible en trois clics maximum, avec une organisation en sept catégories : Chaque document est accompagné d'une brève présentation.

Découvrez dès maintenant cet outil incontournable pour les élus et acteurs de la filière forêt-bois !

Retrouvez l'ensemble des ressources pour les élus et leurs équipes.



POURQUOI NOUS REJOINDRE

Pour **faire de la filière forêt-bois** l'atout de vos territoires, et la placer au coeur de vos mandats !

Pour que **votre collectivité soit représentée et vos intérêts portés** dans les instances politiques et administratives

Pour **partager les valeurs** d'un réseau d'élus reconnu et entendu

Pour bénéficier **de formations et d'outils actualisés** et que vous développiez une connaissance optimale des enjeux forestiers de votre territoire



Pour que tous **vos projets soient suivis de A à Z grâce à un accompagnement sur mesure** : gestion durable des forêts, valorisation des bois locaux, lutte contre le changement climatique, mise en place de filières territoriales, gestion des risques, mobilisation des bois

Pour profiter d'un **suivi étroit et personnalisé concernant les engagements** vis-à-vis du patrimoine forestier de votre commune

Ne manquez rien de notre actualité !

Chaque semaine, retrouvez les dernières infos, l'agenda complet de nos événements, l'accès à nos 4 observatoires ainsi qu'une bibliothèque de documents à télécharger gratuitement. **Rendez-vous sur notre site www.collectivitesforestieres-occitanie.org !**



L'ensemble de nos actions est rendu possible grâce aux nombreuses adhésions de communes, intercommunalités et départements de la région. Nous remercions les adhérents pour leur soutien, et appelons les autres collectivités à nous rejoindre afin de poursuivre nos actions à vos côtés.



COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

04.11.75.85.17

pyrenees-orientales@communesforestieres.org

www.collectivitesforestieres-occitanie.org/cofor66